



Le réseau des Elus et des techniciens des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

## FORMATION 2014

# Les clauses d'insertion dans les marchés publics ou privés : Réussir leur mise en œuvre

### CONTEXTE

Depuis 2001, le code des marchés publics favorise le recours à des clauses d'insertion dans les appels d'offres.

La commande publique génère une importante activité économique sur un territoire, et donc des emplois. En décidant d'inscrire une clause d'insertion dans un marché public, le donneur d'ordre permet aux demandeurs d'emploi prioritaires de bénéficier d'opportunités d'emploi auprès des entreprises titulaires des marchés.

Dans les faits, les pratiques progressent très vite et les réussites sont nombreuses. Les collectivités locales ont multiplié des initiatives dans ce sens, en s'appuyant sur des grands chantiers ou des marchés de moindre importance, dont les marchés de prestations de services.

Le recours à ces clauses permet de faciliter le retour à l'emploi immédiat des habitants du territoire tout en répondant aux besoins en personnel des entreprises.

Il permet également de faciliter l'accès à la commande publique des Structures d'Insertion par l'Activité Economique, ce qui devient fondamental dans un contexte de baisse de subventions et de réforme du financement de l'IAE.

La clause d'insertion est donc un véritable outil de développement local.

Pour autant, leur mise en œuvre peut être freinée par des évolutions de la jurisprudence et par une situation économique qui réduit la capacité d'embauches des entreprises.

Pour les organismes qui souhaitent mettre en œuvre des clauses d'insertion, former un nouveau salarié ou donner plus d'ampleur aux clauses d'insertion sur leur territoire, **la maîtrise du cadre d'application des clauses d'insertion, la prise en compte de l'environnement économique et juridique, et l'anticipation de leurs conséquences sont donc primordiales pour préparer au mieux une mise en œuvre réussie des clauses d'insertion.**

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les connaissances de bases de la commande publique ou privée et des clauses d'insertion,
- Maîtriser les techniques de mise en œuvre des clauses d'insertion,
- Intégrer les nouveautés méthodologiques et juridiques,
- Positionner le rôle du/de la chargé-e de mission clauses d'insertion dans la démarche,
- Définir un plan d'actions pour développer efficacement les clauses d'insertion sur son territoire,
- Mettre en place une logique d'évaluation et des processus d'amélioration.

#### – PUBLIC

Responsables, chargés de relation entreprise ou chargés de mission  
Débutants ou confirmés

#### – INTERVENANT

Nadir HAOUAT  
Directeur de PLIE  
AMO clauses d'insertion depuis 2004  
Expert national auprès de l'ANRU depuis 2008

#### – METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Une formation organisée autour d'apports juridiques et de cas pratiques.  
Une pédagogie qui amène les participants à monter en compétences et favorise l'échange entre eux  
Pour un nombre limité de 10 participants,

#### – VALIDATION

Attestation de fin de formation

#### – DUREE

2 jours (14 heures)

#### – DATE :

Les 23 & 24 mars 2015

#### – LIEU

Paris



Le réseau des Elus et des techniciens des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

## FORMATION 2014

# Les clauses d'insertion dans les marchés publics ou privés : Réussir leur mise en œuvre

### PROGRAMME

**Deux journées de formation complémentaires pour cerner pleinement le sujet mais indépendantes l'une de l'autre, pour permettre à un public varié de s'inscrire à la carte.**

**Journée 1 : Les notions de bases nécessaires à la mise en œuvre réussie des clauses d'insertion**

#### 1/ Le volet juridique

- Les fondamentaux des marchés publics : le vocabulaire, les procédures, les seuils, les acteurs, les formes de marché etc.
- Les articles clés du code des marchés publics pour mettre en œuvre une démarche d'insertion (articles 2, 10, 14, 15, 30 et 53)
- Les mises à jour juridiques
- Les parties prenantes à la mise en œuvre des clauses d'insertion : acheteurs, entreprises, intermédiaires de l'emploi

#### 2/ Les volets technique et méthodologique

- La recherche des marchés susceptibles d'intégrer une clause d'insertion
- Le chiffrage des objectifs d'insertion
- La rédaction des documents de la consultation
- L'organisation territoriale à mettre en place pour recruter, l'impact de la crise économique sur les capacités d'embauches des entreprises
- Le suivi des opérations
- Le bilan et la communication

Ces notions sont illustrées par des exemples de mise en œuvre et suivi d'un temps de questions-réponses.

**Journée 2 : L'approfondissement**

#### 1/ Le rôle du-de la chargé-e de mission, son champ d'intervention

- Une méthodologie de mise en œuvre des clauses d'insertion à adapter aux opérations du territoire
- Le processus de positionnement du-de la chargé-e de mission par rapport aux parties prenantes
- La définition d'une stratégie de coopération entre le-la chargé-e de mission et les acteurs locaux ; jusqu'où aller ?

#### 2/ Le plan d'action et l'évaluation de l'efficacité des clauses d'insertion

- La mise en place d'une organisation territoriale
- L'amélioration d'une organisation existante
- La définition d'un plan d'action pluriannuel
- L'élaboration d'un système d'évaluation et d'amélioration du dispositif local

A l'issue de la seconde journée, les participants sont en capacité de poser les bases d'un plan d'action pluri annuel et d'un système d'évaluation.

#### – COUT DE LA FORMATION

Pour les deux journées  
700€ pour les adhérents  
1 000€ pour les non adhérents

Pour une journée  
400€ pour les adhérents  
600€ pour les non adhérents

#### – CONTACT

Anne-Julie Beuscart,  
Responsable du Centre de  
Ressources  
Tél. : 01.30.32.85.24  
Fax : 01 .30.32.36.25  
contact@europlie.